

ANNEXE 1 : MÉTHODES DE CALCUL DE LA DOSE PRÉVISIONNELLE À UTILISER POUR CHACUNE DES CULTURES ET PRATIQUES DE FERTILISATION

1 – Méthode de calcul de la dose prévisionnelle

Cultures concernées	Méthode RA/Auv	Annexe
Céréales à paille (grain et semence)	Bilan	annexe 2
Maïs et sorgho	Bilan (CAU)/Bilan	annexe 3
Colza	Bilan (CAU)	annexe 4
Tournesol	Plafond	annexe 5
Semence maïs	Bilan	annexe 6
Semence (colza, tournesol)	Plafond	annexe 7
Prairies	Plafond	annexe 8
Cultures fourragères	Plafond	annexe 9
Betterave sucrière	Bilan	annexe 10
Arbres fruitiers et vignes	Plafond	annexe 11
Légumes	Plafond	annexe 12
Pomme de terre	Plafond/Bilan	annexe 13
Porte-graines (petites graines)	Plafond	annexe 14
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	Plafond	annexe 15
Plantes d'horticulture et de pépinière	Plafond	annexe 16
Chanvre	Plafond	annexe 17
Lin oléagineux	Plafond	
Caméline	Plafond	
Tabac	Plafond	annexe 18
Autres cultures	Plafond	100 Kg d'N efficace/ha

2 – Pratiques de fertilisation

2.1. Valeurs minimales et planchers

Lorsqu'une dose d'apport azoté calculée par la méthode du bilan abouti à un résultat compris entre 0 et 30 unités d'azote efficace, la dose à apporter peut être de 30 kg N/ha car il est difficile techniquement d'épandre une dose plus faible.

Dans le cas d'un bilan négatif, aucun fertilisant azoté ne doit être apporté.

2.2. Volatilisation

Le calcul de la dose prévisionnelle d'azote, qui se place dans la configuration potentielle d'efficacité

maximale de l'engrais azoté ne doit pas tenir compte de la volatilisation ammoniacale des engrais minéraux. La prise en compte de cette perte potentielle très variable n'intervient pas *a priori* dans le calcul de l'apport total mais fait l'objet d'une analyse à chaque apport :

1. Il est important d'éviter ou de réduire la perte ammoniacale par des pratiques adaptées. D'une manière générale, toutes les pratiques culturales qui tendent à maximiser l'efficacité de l'azote apporté (maximisation du coefficient d'utilisation de l'azote) doivent être privilégiées avant de recourir à une majoration de dose.
2. La dose à apporter est calculée pour un apport sous forme d'ammonitrate. En fonction des choix d'épandage et de conditions d'épandage sans enfouissement rapide ainsi que d'autres conditions défavorables (vent fort, température élevée, faible humidité du sol, évapotranspiration élevée), une majoration de 10 % sur sol non calcaire et 15 % sur sol calcaire peut le cas échéant être appliquée à l'apport d'azote sous forme d'engrais à base uréique et/ou ammoniacale telles que solution azotée et urée (par référence à l'annexe 21).